

ENVIRONNEMENT

L'interdiction de la fracturation ne calme pas les craintes des anti-schiste

A. l'AFP | France | Publié le 13/05/2011

Les anti-gaz de schiste ont promis jeudi 12 mai 2011 une amplification de la mobilisation en estimant, en dépit des assurances données par le gouvernement, que la loi votée mercredi à l'assemblée pour interdire la fracturation hydraulique ne fermait pas la porte à leur exploitation.

« La mobilisation va continuer et s'amplifier », a promis jeudi à l'AFP l'eurodéputé José Bové, chef de file de la contestation depuis bientôt 6 mois.

« L'Assemblée a cédé au lobby des industriels, aux menaces proférées par ces industriels de (demande) d'indemnisations devant les tribunaux », a-t-il affirmé, accusant « le gouvernement et la majorité UMP » d'être « plus sensibles aux intérêts des entreprises qu'aux intérêts des populations concernées ».

En déplacement en Lozère, l'un des départements du sud de la France concernés par l'un des permis de recherche des gaz de schiste déjà accordés, la ministre de l'Ecologie Nathalie Kosciusko-Morizet a indiqué pour sa part attendre des opposants qu'ils « saluent le travail accompli ».

C'est fini – « Les mêmes qui nous disaient +il n'y a qu'une seule technique, et elle est très dangereuse+ nous disent aujourd'hui +il y a peut-être une autre manière+... il faut se mettre d'accord », a-t-elle lancé depuis les causses de la Lozère, sur un site candidat à une inscription au classement mondial de l'Unesco.

« La vérité, c'est qu'il n'y a qu'une seule technique pour explorer et exploiter les gaz de schiste, c'est la fracturation hydraulique. Aujourd'hui, on interdit la fracturation hydraulique, donc c'est fini », a assuré NKM, sur un site candidat à une inscription au patrimoine mondiale de l'Unesco.

Le texte présenté par l'UMP, adopté mercredi en première lecture à l'Assemblée, interdit la technique de fracturation hydraulique, notamment accusée de polluer les nappes phréatiques, pour l'exploration et l'exploitation des gaz et huiles (pétroles) de schiste.

Il passera au Sénat au 1^{er} juin.

La gauche a voté contre, dénonçant « une reculade » par rapport à la version originale qui prévoyait l'abrogation sans conditions des permis accordés.

Expérimentations – Le texte voté prévoit une abrogation de ces permis à la condition que les industriels indiquent, dans les 2 mois, qu'ils prévoient effectivement utiliser cette technique accusée de polluer les nappes phréatiques.

Il mentionne aussi la possibilité d'expérimentations encadrées réalisées à des fins de recherche scientifique.

« La confiance dans la parole politique en (a) pris un coup alors que le Premier ministre avait annoncé l'abrogation des permis », selon José Bové.

Bernard Saquet, maire DVG du village de Nant (Aveyron) qui a donné son nom à un des permis, s'est dit « désagréablement surpris et très inquiet » devant le vote de l'Assemblée.

Lui aussi a dénoncé la « volte-face » du gouvernement.

Pour la ministre de l'Ecologie, la formulation du texte adopté à l'Assemblée était la meilleure façon « d'atteindre l'objectif avec un texte qui soit juridiquement sûr et prête le moins possible le flanc à une possible indemnisation des industriels » bénéficiaires des permis.

« Bien sûr qu'on peut se passer des gaz des schiste », a-t-elle affirmé. « Ils présentent un problème du point de vue local, au niveau des paysages et des nappes phréatiques, mais aussi du point de vue global, au niveau du

changement climatique. Ils peuvent ouvrir un nouvel âge fossile, alors qu'on essaie justement de sortir du fossile », a-t-elle souligné.

POUR ALLER PLUS LOIN

Gaz de schiste : la fracturation hydraulique interdite par les députés